VILLE D'AUBERCHICOURT
ARRONDISSEMENT DE DOUAI
DÉPARTEMENT DU NORD

ARRETE N°2026/103

Le Maire d'Auberchicourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière et ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,
Vu l'organisation d'un mini village dans le cade de « Octobre rose » le samedi 10 Octobre 2026 à partir de 9 heures jusque 12 heures,
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité publique.

ARRETE

ARTICLE 1er : La rue Lacour sera barrée à la circulation entre la Place Suzanne Lanoy et l'intersection de la rue Bernonville avec la rue Lacour le samedi 10 Octobre 2026 de 8 heures jusque la fin de la manifestation.

ARTICLE 2 : Le sens interdit de la rue Lacour sera levé le samedi 10 octobre 2026 de 8 heures jusque la fin de la manifestation.

ARTICLE 3 : Le stationnement sur la place Suzanne Lanoy sera interdit côté rue Lacour jusque l'entrée de la Mairie (1 tiers de la Place) le samedi 10 octobre 2026 de 8 heures jusque la fin de la manifestation.

ARTICLE 4 :: Des barrières et des panneaux seront posés.

ARTICLE 5 : Un exemplaire du présent arrêté sera transmis :

- Au Commissariat d'Aniche,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Somain,
- Madame La Secrétaire de Mairie,
- Monsieur Le Chef des Services Techniques

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché en les formes ordinaires.
En application des dispositions du décret n°65-25 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans les délais de deux mois de la publication.

Fait à Auberchicourt le 7 Octobre 2026

Le Maire,
Olivier BAELEN.

MAIRIE D'AUBERCHICOURT 59165

PLACE SUZANNE LANOY - B.P. N° 10 - 59165 AUBERCHICOURT
TEL. : 03.27.92.43.30
secretariat@auberchicourt.fr